

DEPARTEMENT DE L'AUBE
ARRONDISSEMENT DE TROYES
COMMUNE D'AIX-VILLEMAUR-PÂLIS

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DE LA COMMUNE D'AIX-VILLEMAUR-PALIS

Séance du 16 JUIN 2025

Date de la convocation : 10/06/2025/
Date d'affichage de la convocation : 10/06/2025

L'an deux mille vingt-cinq, le seize juin à 19h00, le Conseil Municipal, légalement convoqué s'est réuni en mairie annexe d'AIX-EN-OTHE, sous la présidence de **Séverine DELSERT BROQUET, Maire de la Commune d'AIX-VILLEMAUR-PALIS**.

Nombre de Conseillers :

En exercice : 29
Présents : 18
Représentés : 8
Votants : 26

Etaient présents : Séverine DELSERT BROQUET, Reynald CARLOT, Florent GAUROIS, Sophie BLANCHIN, Didier DESPREZ, Gérald ROUSSELOT, Lucie CARLIER, Gérard TRUTAT, Sylvie VELUT, Guy THOMAS, Lydia LENAINT, Eloïse SOYER, Kylan GORIT, Hubert PROT, Claire ADAM, Christie DEZERT, Nathalie HINFRAY, Timothée BRASSET.

Absents avant donné procuration : Mme Cécile PETIT pouvoir à Mme Sophie BLANCHIN, Mme Elisabeth ODON pouvoir à M. Florent GAUROIS, Mme Laurence LUIS-LEON pouvoir à M. Kylan GORIT, M. Gérard VAN MELCKEBEKE pouvoir à Mme Eloïse SOYER, M. Yves MORANDEAU pouvoir à Mme Séverine DELSERT-BROQUET, M. Mikaël MATIGNON pouvoir à Mme Lydia LENAINT, Mme Karine CRAVIC pouvoir à Mme Claire ADAM, M. Gilles FOUILLADE pouvoir à Mme Nathalie HINFRAY

Absents : Mmes Laura SERON-HABERLAND, Sonia PREHOUBERT et M. Jean-Michel POTS,

Secrétaire de séance : Madame Sophie BLANCHIN

Délibération n°

2025_D_028

Objet de la délibération : CREATION D'UN EMPLOI PERMANENT D'ADJOINT ADMINISTRATIF PRINCIPAL DE 1ERE CLASSE

VU le Code général des collectivités territoriales,
VU le Code général de la fonction publique,
Sur le rapport de l'Autorité territoriale et en après avoir délibéré ;

Le Conseil Municipal à l'unanimité,

► **DECIDE :**

ARTICLE 1 : Un emploi permanent d'assistante des ressources humaines à temps complet pour une durée hebdomadaire de 35 heures est créé à compter du 17/06/2025.

ARTICLE 2 : L'emploi d'assistante des ressources humaines relève des grades d'adjoint administratif au grade de rédacteur principal de 1^{ère} classe.

ARTICLE 3 : Dans le cas où cet emploi ne pourrait être pourvu par un fonctionnaire, le Maire pourra recruter un agent contractuel de droit public en application de l'article L332-8°2 lorsque les besoins de service ou la nature des fonctions le justifient du code général de la fonction publique.

ARTICLE 4 : L'agent recruté en qualité de contractuel aura pour fonctions afférent à la fiche de poste d'assistante des ressources humaines.

ARTICLE 5 : L'agent devra être titulaire au minimum d'un diplôme de niveau bac et/ou devra justifier d'une expérience professionnelle de 5 années dans le domaine des ressources humaines de la fonction publique territoriale.

ARTICLE 6 : L'indice de rémunération de l'agent sera compris entre l'indice brut 367 et l'indice brut 707.

ARTICLE 7 : A compter du 17/06/2025, le tableau des effectifs de la collectivité est modifié de la manière suivante :

Filière : Administrative

Cadre d'emplois : Adjoint administratif

Grade : Adjoint administratif principal de 1^{ère} classe:

- ancien effectif : 3

- nouvel effectif : 4

ARTICLE 8 : les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges des agents nommés dans les emplois seront inscrits au budget, chapitre 012

Extrait certifié conforme au registre des délibérations

Le Maire, Séverine DELSERT-BROQUET.

The image shows the official seal of the City of Aix-Villemaur-Pal, which is circular and contains the text "VILLE D'AIX-VILLEMAUR-PAL" around the perimeter. In the center of the seal is a coat of arms featuring a bird and other heraldic symbols. Overlaid on the seal is a handwritten signature in black ink, which appears to be "S. Delsert-Broquet".